

- les normes professionnelles qui limitent les possibilités d'emploi pour les résidents d'autres provinces.

D'après une étude récente, il y aurait au Canada pas moins de cinq cents obstacles au commerce interprovincial. Mon gouvernement vise la suppression, d'ici 1995, des obstacles au commerce, aux échanges de services et aux investissements interprovinciaux, afin de transformer notre pays en un marché unique et intégré. Le contribuable et le consommateur réaliseraient ainsi des économies pouvant atteindre six milliards de dollars, soit mille dollars par année pour un foyer de quatre personnes. Et ainsi, grâce à un marché intérieur plus important, un plus grand nombre de sociétés canadiennes pourront prendre de l'expansion et acquérir la compétitivité nécessaire pour se lancer avec succès sur les marchés mondiaux.

De nos jours, les investissements et la technologie franchissent aisément les frontières internationales, les marchés des produits et des services se spécialisent, et les choix en matière de production se font dans une perspective mondiale. À l'ère de l'interdépendance, la prospérité est de plus en plus une affaire de connaissances, de compétences et d'innovation. Les pays et les entreprises qui réussissent dans ce contexte sont ceux chez qui l'on trouve des gens instruits, productifs et capables d'adaptation rapide. Le danger que court le Canada n'est pas tant d'être pris à revers par des pays en développement où la main-d'œuvre est bon marché, mais plutôt d'être pris de vitesse par des pays technologiquement avancés où la main-d'œuvre est hautement spécialisée et bien rémunérée.

Le seul moyen d'assurer et d'accroître notre prospérité à long terme consiste à améliorer notre productivité dans tous les secteurs de l'industrie canadienne, celui des ressources, celui de la fabrication et celui des services. La productivité, c'est la différence entre la prospérité et l'appauvrissement. Elle est la condition essentielle à notre prospérité et au maintien de nos programmes sociaux. Pour accroître la productivité, il faut un effort concerté de la part des gouvernements, des entreprises, des syndicats et des particuliers, dans toutes les régions du pays. Des objectifs précis seront fixés à cette fin.

Les entreprises, les travailleurs et les gouvernements seront invités à conjuguer leurs efforts pour créer au moins deux millions et demi de nouveaux emplois et augmenter d'au moins vingt-cinq pour cent le revenu réel des Canadiens, tout cela d'ici l'An deux mille. Ce sont là des objectifs réalistes et réalisables dans un Canada uni, qui comptera près de trente millions d'habitants au tournant du siècle et dont le produit intérieur brut approchera le billion de dollars.

Mon gouvernement estime qu'il est tout à fait possible d'étendre la prospérité du Canada tout en préservant notre environnement naturel. L'expérience internationale démontre sans l'ombre d'un doute que les nations les plus prospères sont également les plus sensibles aux questions d'environnement. Pour garantir la survie de ce patrimoine national, mon gouvernement a présenté lors de la dernière session son premier plan complet en matière d'environnement, le Plan vert.

Au cours des prochains mois, mon ministre de l'Environnement mettra en œuvre diverses initiatives rattachées au Plan vert. Conjuguées à celles des provinces et du secteur privé, ces initiatives assureront aux Canadiens, pour aujourd'hui et pour demain, la pureté de l'air, de l'eau et des sols nécessaire à leur santé et à l'amélioration de leur qualité de vie. On favorisera

également la mise au point de produits inoffensifs pour l'environnement, qui sont de plus en plus en demande à l'étranger.

Nous devons tous reconnaître les grands enjeux liés à l'intégration des considérations écologiques et économiques dans nos processus décisionnels. Au cours des mois à venir, mon gouvernement consultera les gouvernements provinciaux et les leaders du secteur industriel et des milieux écologistes pour explorer, parallèlement à notre actuelle démarche réglementaire, des façons novatrices d'atteindre les résultats souhaités en matière d'environnement sans nuire à la prospérité économique.

La prospérité économique est d'abord et avant tout une question de ressources humaines. Notre degré de réussite dans l'économie planétaire sera fonction de notre performance en éducation, du perfectionnement de nos compétences de gestion et de notre attitude à l'égard du travail et du changement. À l'aube de l'ère du savoir, notre qualité de vie dépendra de la qualité de nos connaissances.

Les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir accès à la fois aux compétences et aux possibilités d'éducation et de formation continues dont ils auront besoin pour améliorer leurs perspectives d'emploi et garantir leur propre prospérité. Cependant, ils se demandent si, malgré le grand dévouement et le talent de nos enseignants et de nos administrateurs, notre pays n'a pas une conception dépassée de l'éducation et de la formation.

Ce n'est pas exclusivement, ni même principalement, une question d'argent. Le Canada dépense déjà plus par habitant, à ce chapitre, que la plupart des autres pays industrialisés; à lui seul, le gouvernement fédéral y consacre, directement et indirectement, quelque onze milliards de dollars chaque année. C'est plutôt une question de résultats:

- trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires;
- quatre adultes sur dix ne savent pas assez lire ou compter pour fonctionner efficacement dans leur vie de tous les jours;
- les entreprises canadiennes dépensent moitié moins que leurs concurrents américains pour former leurs employés, cinq fois moins que les Japonais, et huit fois moins que les Allemands.

Ce n'est pas ainsi que nous pourrions laisser à nos enfants un pays plus prospère; en fait, on peut même se demander si les Canadiens et les Canadiennes de la prochaine génération ne seront pas les premiers à avoir un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents.

Le temps est venu d'établir un consensus national sur les objectifs de rendement, les impératifs de coopération, les buts et les priorités en matière d'éducation et de formation. La publication d'un document de travail à ce sujet, qui fait partie de la nouvelle stratégie de prospérité de mon gouvernement, permettra d'alimenter le débat et d'en cerner les principaux éléments.

Mon gouvernement est conscient que l'éducation est un domaine de compétence provinciale en vertu de la Constitution, et il respecte ce fait. Mais il se rend compte aussi qu'elle préoccupe l'ensemble de la population et aimerait donc voir établir, avec l'appui et la coopération des provinces, des objec-